

4 mars 2013 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la politique de l'emploi, à Blois le 4 mars 2013.

Messieurs les Ministres qui m'avez accompagné tout au long de cet après-midi,
Monsieur le Président du Conseil régional dont je salue une nouvelle fois l'implication dans les actions de formation et d'apprentissage,

Monsieur le Président du Conseil général,

Monsieur le Maire de Blois qui nous accueillez ici dans cette salle entièrement nouvelle,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les présidents de Fédérations,

Mesdames et Messieurs les responsables,

Je suis venu ici en Loir-et-Cher à Blois pour visiter d'abord un centre de formation pour apprentis dans les métiers du bâtiment, avec une grande implication des personnels et une forte motivation des apprentis eux-mêmes qui m'ont dit non seulement que ce qu'ils faisaient, correspondait à une vocation, parfois même à une ambition qu'ils avaient portée, parfois seuls, sans orientation préalable, parce qu'ils sentaient bien que dans ces métiers-là pouvait se trouver l'occasion d'une réussite.

Je veux aussi saluer toutes les fédérations, les maîtres d'apprentissage qui là encore permettent à des jeunes de trouver une expérience, un accompagnement et parfois même davantage, un encadrement. Je suis aussi sensible au fait que les élus de toutes sensibilités, à tous niveaux de collectivités, se soient également mobilisés.

Ensuite j'ai eu la chance de pouvoir signer les premiers contrats de génération, quatre contrats, qui ont permis à des jeunes de trouver un emploi avec un contrat à durée indéterminée et à des seniors de pouvoir rester dans l'entreprise en attendant de préparer leur retraite. Je veux saluer les chefs d'entreprise qui ont été donc les premiers à l'histoire retiendra que ça s'est passé ici en Loir-et-Cher à faire ce choix, confirmant ainsi les intuitions qui avaient été les miennes pendant le temps d'une campagne mais surtout la volonté qui est celle du gouvernement de faire de ces contrats de génération une grande opportunité pour les entreprises, pour les jeunes et pour les seniors.

Il n'y a pas de préoccupation plus urgente. Il n'y a pas de cause plus importante pour la cohésion nationale et il n'y a pas de exigence plus forte pour le gouvernement que la lutte contre le chômage. La réalité, nous la connaissons, c'est qu'en cinq ans, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté d'un million, dépassant ce qu'on appelle le seuil des trois millions et si je veux prendre toutes les catégories de demandeurs d'emploi, en cinq ans, le nombre a augmenté de 1,5 million, arrivant à ce chiffre qui est inquiétant pour tous ceux qui ont des enfants, tous ceux qui ont un emploi et tous ceux qui n'en ont pas et en cherchent : près de cinq millions de personnes qui sont ainsi privées d'avenir.

Le fait que ce mouvement de hausse du chômage affecte toute l'Europe et parfois avec plus de brutalité qu'ici puisque le taux de chômage dans la zone euro atteint plus de 12% de la population active, contre 10,5% ici en France. Mais ce fait-là ne nous procure aucun soulagement et ne nous donne aucun répit. Au contraire. Nous avons cette obligation, obligation morale, obligation économique, obligation sociale, de lutter contre le chômage.

Les causes de ce fléau, c'est d'abord la faible croissance, pour ne pas dire la récession à l'échelle de l'Europe. C'est également l'insuffisante compétitivité de notre appareil productif. Et enfin c'est une démographie particulièrement dynamique dans notre pays. Ce qui reste une chance ! C'est

quand même mieux d'avoir le renouvellement des générations même si cela nous procure ce devoir de fournir à des jeunes l'occasion de pouvoir trouver un emploi et de réussir leur vie. Dès lors, notre priorité, c'est de retrouver le plus vite possible la croissance. Ça prendra du temps, mais nous avons engagé le processus. Mais l'urgence, c'est de mobiliser tous les moyens, je dis bien tous les moyens, pour créer des emplois et l'objectif que je me suis fixé, c'est d'inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année. C'est difficile, on me le dit, on me le répète, c'est difficile. Oui, c'est difficile ! Mais si c'était simple, ce ne serait pas un objectif, ce serait un vœu, ce serait un sentiment, ce serait une impression, ce serait une parole ! Non, ce doit être une volonté. Et avec le gouvernement, j'entends bien que cet objectif soit tenu pour la fin de l'année. Comment y parvenir ? D'abord en menant une politique cohérente en matière d'emploi, c'est-à-dire dans la durée, avec des instruments. Ensuite, en réformant courageusement un certain nombre de mécanismes dont celui de la formation professionnelle.

La cohérence de notre politique de l'emploi, elle consiste d'abord à mettre en œuvre les instruments que nous avons créés en direction des jeunes, des seniors et des chômeurs de longue durée. D'abord les emplois d'avenir : ils montent en puissance, le rythme s'accélère, il y en a déjà plus de dix mille. Le ministre de l'Emploi m'en fait régulièrement l'évaluation et la montée en régime est inexorable. Je remercie d'ailleurs, une fois encore, les élus, les dirigeants des grandes associations et même des petites, de l'économie sociale et solidaire, de s'engager. Je sais que les finances des collectivités locales ne sont pas faciles et moi-même, j'ai eu des responsabilités au niveau communal et départemental, je sais ce que c'est ! Mais je sais aussi ce que peut représenter de prendre dans une commune ou dans un département, des jeunes et leur donner le coup de main nécessaire pour qu'ils puissent avoir confiance en eux-mêmes et pouvoir demain entrer sur le marché du travail. Donc les emplois d'avenir vont être au rendez-vous. 100.000 sont prévus à la fin de l'année.

Et puis il y a les contrats aidés, c'est-à-dire pour ceux et celles qui sont depuis trop longtemps écartés du marché du travail et qui vivent de prestations. Mieux vaut un contrat aidé qu'une prestation. Et là aussi, nous devons tout faire pour utiliser toutes les ressources qui sont aujourd'hui mises à disposition des collectivités, des associations. Nous avons créé 120.000 emplois aidés de plus et nous avons même allongé leur durée, passant de neuf mois à douze mois pour donner un peu plus de visibilité à celles et ceux qui ont recours à ces solutions qui ne sont pas définitives, mais qui là encore permettent une insertion.

Ensuite, le contrat de génération, c'est-à-dire l'idée que nous pouvons dans une entreprise, permettre à un jeune comme nous l'avons montré dans votre commune, Madame la Sénatrice, après parfois un contrat de professionnalisation, parfois un contrat d'apprentissage, parfois rien du tout, d'entrer dans l'entreprise avec un contrat à durée indéterminée et puis un senior qui va lui transmettre son expérience. Deux salariés qui vont se sentir confortés, valorisés et avec donc une prime qui est versée par l'État à l'entreprise qui fait ce choix.

J'ai donc signé les premiers contrats et là encore il va y avoir la mise en œuvre rapide de ce dispositif, puisque le Journal officiel vient de donner force de loi au contrat de génération. Mon objectif, c'est que nous puissions avoir signé 75.000 contrats au cours des douze prochains mois. 75.000 contrats, ça veut dire en fait 150.000 emplois : emploi du jeune créé, emploi du senior maintenu.

Voilà les instruments que nous avons créés. Mais ici il y a des chefs d'entreprise, je les salue et ils savent bien que ce qui compte, au-delà des instruments, c'est la compétitivité, c'est la capacité à pouvoir assurer une commande lorsqu'elle est là et donc nous avons voulu faire que tout soit engagé pour améliorer la compétitivité de nos entreprises. C'est le fameux pacte qui fait suite au rapport GALLOIS et qui entre là encore en application.

Il y a la Banque publique d'investissement. Elle est aujourd'hui opérationnelle. Elle associe d'ailleurs les régions, parce qu'il n'y a pas d'intervention possible sans la mise en valeur des territoires et donc la décision des élus. Le pacte de compétitivité, c'est aussi le crédit d'impôt qui va donc dès cette année, être liquidé si les entreprises en font la demande et ce qui représente 4% de la masse salariale et 6% l'année prochaine. Un allègement du coût du travail, disons les choses, qui est offert sans conditions aux entreprises, sauf celles d'investir, d'embaucher et d'être

crises, qui est offert sans conditions aux entreprises, aux petites entreprises, aux investisseurs, pour leur permettre de passer dans une meilleure situation sur les marchés pour passer des commandes.

Et enfin, il y a eu l'accord sur la sécurisation de l'emploi. Les mots sont compliqués, la réalité, elle est toute simple : les partenaires sociaux se sont mis autour de la table et ont pour beaucoup d'entre eux préféré trouver un équilibre, faire en sorte que les salariés aient de nouveaux droits et que les entreprises puissent avoir la souplesse par rapport à un certain nombre de difficultés conjoncturelles. Cet accord va être traduit, c'est-à-dire va devenir un projet de loi et il sera examiné au Conseil des ministres mercredi. Aussitôt et une fois les procédures satisfaites, il sera soumis au Parlement. Et j'ai bon espoir qu'à la fin du mois d'avril, au début du mois de mai, ce qu'on appelait « l'accord entre les partenaires sociaux », ce qui est aujourd'hui le projet de loi, devienne la loi de la République.

Quel sera le progrès attendu ? Pour les salariés, de nouveaux droits : l'accès à une complémentaire santé beaucoup en étaient dépourvus la continuité de la couverture chômage, la limitation du temps partiel subi et enfin la participation dans les grandes entreprises des représentants des salariés dans les conseils d'administration. Voilà de belles avancées qui n'étaient pas d'ailleurs imaginables dans un contexte de difficultés économiques, que les employeurs ont acceptées.

Du côté des entreprises, elles disposeront d'un nouveau cadre pour mieux anticiper les difficultés économiques, il y en a, pour mieux y répondre, en évitant les plans sociaux et la contestation de ces plans sociaux avec des durées souvent interminables de procédures et l'incertitude par rapport à un certain nombre de réalités tant pour les salariés que pour les employeurs. Désormais il y aura des accords majoritaires pour éviter des licenciements et pour permettre l'adaptation nécessaire au maintien de l'emploi car l'objectif, c'est le maintien de l'emploi, malgré les fluctuations de la conjoncture.

Voilà ce qu'une politique d'emploi cohérente peut être capable d'engager pour lutter contre le chômage. Est-ce suffisant ? Il nous faudra encore des réformes courageuses et parmi celles-ci, il y a celle de la formation professionnelle.

Comment comprendre le constat a été fait tellement de fois avant moi comment comprendre qu'il puisse y avoir dans notre économie plus de trois millions de chômeurs et des employeurs qui nous disent qu'ils ne peuvent pas trouver les salariés qui correspondent à leurs exigences et quelquefois même à leur marché ? Comment admettre que d'un côté, il y a des personnes qui veulent, de bonne foi - parce que personne ne veut rester au chômage pour le simple plaisir d'avoir le statut trouver un emploi et des employeurs qui attendent des salariés avec les qualifications correspondantes ? Alors il nous faut régler cette adéquation entre les offres d'emploi et les demandes d'emploi.

Je me suis rendu ici dans le Loir-et-Cher, dans un centre d'apprentissage assez exceptionnel il faut bien le dire, puisqu'il a pris une option sur des filières d'avenir. Exceptionnel, parce qu'il accueille non seulement des apprentis jeunes mais aussi des moins jeunes, des demandeurs d'emploi. Exceptionnel parce qu'il va y avoir un financement du programme d'investissement d'avenir pour une nouvelle extension. Eh bien, j'affirme ici une volonté, celle d'une formation professionnelle qui donne une fierté aux jeunes ou aux moins jeunes qui y sont accueillis et une certitude, une fiabilité aux entreprises qui pourront recruter dans les meilleures conditions les jeunes qui auront été ainsi formés.

Que dire de notre système de formation professionnelle ?

D'abord il représente 32 milliards de euros. C'est important. C'est une somme que les entreprises, pour beaucoup, acquittent ou que l'État dépense. Ça mérite donc une évaluation. Cet investissement nécessaire, on le sait, ne donne pas toujours les résultats qui sont attendus. Pourquoi ? Parce que notre dispositif apparaît complexe, il est, parce que même pour les professionnels, ce n'est pas facile de s'y retrouver. Il est cloisonné, chacun restant dans ses compétences et parfois faisant doublon et puis il est inégalitaire. Quelques illustrations : l'offre de formation est trop concentrée sur les salariés qui eux-mêmes sont souvent les plus hauts dans la hiérarchie sociale et insuffisamment sur les demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi, les chômeurs représentent 13% de la dépense totale de formation, alors qu'on pourrait se dire que

cest vers eux qu'il faudrait faire l'effort le plus important et pas simplement, même si c'est nécessaire, pour adapter les qualifications des salariés qui ont déjà un emploi. On saurait aussi que ce sont les salariés des grandes entreprises qui en bénéficient le plus, trois fois plus, que les salariés des TPE alors que ce sont souvent ces salariés-là qui auraient le plus besoin de pouvoir améliorer encore leurs qualifications ou valoriser leur expérience.

Alors si nous sommes conscients de ces faiblesses, même s'il y a aussi des éléments de force que je veux souligner, car il y a heureusement des dispositifs qui marchent bien, nous devons nous donner un objectif là encore : faire que la formation professionnelle soit dirigée prioritairement vers les jeunes, notamment les jeunes peu ou pas qualifiés, vers les travailleurs précaires souvent des femmes vers les salariés de plus de cinquante ans qui peuvent être mis de côté pour longtemps et qui vont représenter un coût très important pour la société et pour eux-mêmes et enfin, nous devons orienter le système de formation vers les demandeurs d'emploi.

A cet égard, depuis dix mois, trois décisions importantes ont été prises.

D'abord le gouvernement, avec les partenaires sociaux, a pu dégager 500 millions d'euros supplémentaires pour financer des actions de formation vers les jeunes et vers les demandeurs d'emploi, correspondant donc à l'objectif que j'avais fixé.

Ensuite, l'IAFPA, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes, le seul organisme public qui existe pour former souvent des demandeurs d'emploi et qui traversait une crise très grave, a été renfloué. Avec cet effort important, aujourd'hui, l'outil existe, il doit être pleinement utilisé et notamment pour ces formations de la deuxième chance.

Enfin, l'accord du 11 janvier, qui a été passé par les partenaires sociaux, a décidé d'une innovation très importante si elle est bien mise en œuvre, c'est la création d'un nouveau compte personnel de formation. Qu'est-ce que ça signifie ? Cela veut dire que chaque salarié désormais, quels que soient son entreprise, son statut, son âge, son niveau de qualification, disposera d'un droit d'au moins vingt heures par an pour se former, c'est-à-dire accumulera des droits à la formation. Si l'on change d'entreprise, il repart avec ses droits, ils ne disparaissent pas. Si l'on devient chômeur, il a accumulé un certain nombre de droits, il peut accéder à une formation. Et alors vous me direz : pour les jeunes qui sont sortis du système scolaire, ils ne vont pas attendre des années avant de se former ! Eh bien pour ceux-là, ils pourront en bénéficier par anticipation et on ouvrira le capital avant même qu'il n'ait été constitué, une espèce de préfinancement. C'est-à-dire que chacun se voit doté maintenant d'un capital, d'un capital de formation, qui sera d'autant plus élevé que justement la formation initiale aura été courte, pour que ceux qui sont sortis prématurément du système scolaire, puissent être requalifiés le moment venu.

Mais nous devons aller encore plus loin et c'est pourquoi j'ai demandé aux deux ministres Michel SAPIN et Thierry REPENTIN d'organiser dès le printemps, puisque le printemps est arrivé aujourd'hui à Blois, une concertation entre les partenaires sociaux pour préparer un projet de loi sur la formation professionnelle et sur l'apprentissage, qui devra à tous égards être prêt pour la fin de l'année.

Son but, réorienter les financements de la formation professionnelle vers les chômeurs et vers les salariés qui doivent affronter des mutations technologiques. L'autre objectif, c'est que tout doit être fait pour accélérer les délais dans lesquels les demandeurs d'emploi accèdent effectivement aux formations auxquelles ils ont droit et dont ils ont besoin. Prenons peut-être la réalité d'aujourd'hui. Seulement un chômeur sur quatre peut avoir une formation dans un délai de deux mois. Eh bien avec cette réforme, ce sera un chômeur sur deux et on va doubler les moyens pour qu'il puisse y avoir très rapidement, chaque fois qu'il y a une situation de chômage, une proposition de formation qui puisse être proposée. Rendez-vous compte qu'aujourd'hui, il y a un chômeur sur quatre qui peut passer quinze mois à Pôle Emploi avant d'entrer en formation ! Eh bien ce délai ne pourra plus dépasser six mois et six mois, c'est déjà beaucoup !

Alors comment parvenir à ce résultat ? D'abord, je l'ai dit, en affectant plus de ressources de la formation professionnelle vers les demandeurs d'emploi. Ensuite, en rationalisant les rôles entre les régions, Pôle Emploi notamment parce qu'aujourd'hui et les régions et Pôle Emploi peuvent financer des formations pour les demandeurs d'emploi. Alors qui fait quoi ? Eh bien

désormais, après la loi sur la décentralisation, ce seront les régions qui seront pleinement responsables des commandes de formation et POLE EMPLOI pourra suivre individuellement les chômeurs pour les accompagner et leur permettre de retrouver le plus vite possible un emploi.

Former, c'est bien. Mais bien former, c'est mieux !

Comment bien former ? D'abord en mettant un peu d'ordre dans tous les organismes de formation. Il y en a d'excellents, il y a de bons et il y en a de moins bons. 55.000 aujourd'hui. Est-ce que c'est raisonnable d'avoir 55.000 organismes de formation ? Nous devons recentrer le système sur moins d'organismes et exiger plus de qualité. Il y aura donc un véritable système de certification comme on en demande pour les entreprises, de validation, de dévaluation pour que l'efficacité soit au rendez-vous parce qu'il n'y a rien de pire que de dire à un jeune ou à un demandeur d'emploi ou à un salarié qui veut une transition vers une autre qualification, de lui proposer une formation qui ne débouche sur rien. C'est un gâchis financier d'abord pour la collectivité, quel que soit le payeur, c'est-à-dire nous tous, et c'est un gâchis humain car offrir une formation, c'est offrir d'une certaine façon une part d'espoir, de pouvoir trouver un meilleur emploi. Nous n'avons pas le droit d'offrir une formation qui n'est pas adaptée à un métier.

Nous devons également préparer les métiers de demain c'était d'ailleurs tout à fait clair dans le centre de formation du bâtiment de Blois parce qu'on voyait bien que ce n'étaient pas simplement les métiers d'hier qui doivent d'ailleurs être prolongés, c'étaient de nouveaux métiers et notamment par rapport à la transition énergétique, à l'isolation, à l'invention du bâtiment de demain. Mais on peut faire ce même raisonnement pour les réseaux numériques, pour les services à la personne. Donc tous les métiers doivent à un moment être repensés et nous devons les remettre dans des filières d'avenir. Et c'est parce que nous avons confiance dans la formation, que nous pensons que c'est un instrument de croissance que les programmes donc d'investissement et d'avenir issus du Grand emprunt, ont été pour partie affectés à la création de centres de formation.

Parce que je considère qu'un centre de formation comme celui que je viens de visiter, c'est un élément majeur de préparation de notre avenir et de la compétitivité des entreprises. Dès et déjà, il y a 56 dossiers qui ont été soutenus pour un montant de 240 millions d'euros. Il y aura 12.000 places nouvelles d'apprentissage qui seront ouvertes et également des places d'hébergement, 4.000, et ce sont de très bonnes leçons que nous ont données les jeunes, en disant : c'est très bien, vous nous formez, mais en même temps si nous ne pouvons pas nous loger, si nous ne pouvons pas nous transporter ! Donc nous devons faire aussi cet effort pour d'ailleurs des jeunes et des moins jeunes, si on veut favoriser la mobilité, il faut un hébergement qui puisse suivre et donc il y aura là encore pour les apprentis comme pour les demandeurs d'emploi qui auront un stage de formation professionnelle, des solutions qui seront proposées. A Blois, c'est un investissement de 7,5 millions d'euros que l'Etat consacre ainsi et qui sera complété par les collectivités locales, ce qui en fera un équipement de très haut niveau, notamment dans la production bois. Mais ce qui est vrai pour Blois, doit être vrai pour de nombreux établissements en France.

Je terminerai sur l'idée de l'alternance.

C'est une vieille idée. Nous avons regardé souvent des modèles à l'étranger mais c'est une idée que nous pratiquons ici en France. C'est non pas une solution pour simplement des jeunes qui seraient en échec scolaire, sûrement pas, l'alternance, ça doit être une solution pour tous les jeunes, quelles que soient les filières, de l'enseignement professionnel, de l'apprentissage ou de l'enseignement général. Passer du temps en entreprise, faut-il aussi que les entreprises accueillent. Ça c'est une responsabilité. Faut-il aussi que le système de formation et notamment universitaire, accepte c'est en train de se faire cette idée. Donc nous devons développer l'alternance sous toutes ses formes. Et d'ailleurs l'apprentissage n'est plus simplement au niveau 4 ou 5 £ aujourd'hui, l'apprentissage peut aller du BTS, licence professionnelle et même diplôme d'ingénieur. Donc il faut ouvrir l'apprentissage, le proposer à tous les publics, y compris, je le disais, à des étudiants de l'enseignement supérieur.

Mais comment comprendre que seulement 6% des apprentis, 6%, soient issus des zones qu'on appelle urbaines sensibles, c'est-à-dire des quartiers de nos villes ? Ça veut dire qu'on n'a pas fait l'effort d'orientation suffisant qu'on n'a pas proposé des solutions dans ces quartiers-là là où il y

renfort éducationnel suffisant, qu'on n'a pas proposé des solutions dans ces quartiers-là, là où il y avait sans doute le plus de besoins. Donc nous devons ouvrir davantage l'apprentissage.

Alors il y a une taxe qui s'appelle la taxe d'apprentissage et je vais faire une annonce : elle doit être entièrement consacrée à l'apprentissage. Vous allez me dire : vraiment, si c'est pour profiter d'une telle évidence, que la taxe d'apprentissage serve à l'apprentissage, mieux vaut ne pas faire de proclamation publique ! Pourtant, la taxe d'apprentissage n'est pas totalement affectée à l'apprentissage £ une partie de la ressource va vers des établissements, par ailleurs très réputés mais qui ne sont pas forcément ceux que l'on a à l'idée quand on parle d'apprentissage. Donc nous devons imposer de nouvelles règles. Je m'appelle d'ailleurs aux entreprises puisque ce sont elles qui la versent £ je m'appelle aussi à ces entreprises pour qu'elles embauchent des apprentis plutôt que de payer une pénalité parce que finalement on peut ne pas payer de taxe d'apprentissage si on embauche des apprentis. Et pour tous ceux qui ne veulent pas payer d'impôt, c'est quand même une bonne idée. On pourrait d'ailleurs généraliser cela à d'autres impôts pour avoir une vocation, une incitation. Là en occurrence, plutôt que de payer une taxe, embauchons des apprentis.

Je me tourne également vers les collectivités locales car elles accueillent aujourd'hui moins de 6.500 apprentis. Elles pourraient faire davantage. C'est vrai qu'on n'avait pas nécessairement l'idée puisque c'était des métiers de la fonction publique et qu'on ne pensait pas que l'apprentissage pouvait être une filière. Oui, elle peut être une filière, y compris pour passer ensuite les concours et il y a des métiers très techniques dans nos administrations d'Etat et de collectivités locales.

Donc l'apprentissage doit aussi être proposé à l'ensemble des collectivités publiques.

Enfin la formation professionnelle doit appeler à une clarification.

Qui fait quoi ? L'Etat, c'est son rôle, doit être pilote en matière d'emploi et donc doit définir les instruments. J'ai tracé ce qu'étaient aujourd'hui nos instruments pour lutter contre le chômage. La région, elle doit être pilote, elle, en matière de formation des jeunes. Ce sera demain sa responsabilité en apprentissage et aussi pour la formation des demandeurs d'emploi. Les régions seront donc en charge du service public régional de formation professionnelle en complémentarité avec POLE EMPLOI. Il ne s'agit pas de se substituer à POLE EMPLOI. Le rôle de POLE EMPLOI, c'est de suivre, d'accueillir, d'accompagner les chômeurs. Le rôle des régions, ce sera de définir les formations. Pourquoi les régions ? Parce que c'est à elles avec les chambres consulaires, avec les fédérations professionnelles, de déterminer la carte des formations, où sont les besoins, quel est-ce qu'il nous faut prévoir pour telle ou telle filière d'activité. Les régions pourront donc donner cette indication. Et POLE EMPLOI pourra accompagner les chômeurs vers les formations qui seront ainsi proposées.

Enfin, il y a les partenaires sociaux, c'est-à-dire des entreprises et des salariés. Je rappelle donc qu'au-delà de la taxe d'apprentissage dont je parlais il y a une taxe pour la formation professionnelle : 1,6% de la masse salariale. Beaucoup de cette ressource est affectée aux formations internes avec un organisme collecteur. Eh bien là encore, lorsque les fonds ne sont pas utilisés dans l'entreprise et qu'ils sont donc portés vers des organismes collecteurs, il n'y a pas toujours une bonne utilisation de la ressource. Donc nous devons, avec les responsables de ces organismes, faire en sorte que ces fonds puissent être affectés au plus bas niveau de formation des salariés, pour requalifier, notamment ceux qui peuvent être dépassés par un certain nombre de technologies et qui doivent rester dans l'entreprise. Et une partie de ces fonds, je l'ai dit, devra être affectée à la formation des demandeurs d'emploi.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que j'étais venu vous délivrer ici dans votre département. La France et j'en fais le constat à chacun de mes déplacements je la connais bien, la France nous sommes un certain nombre à pouvoir dire que nous l'avons traversée, que nous avons entendu, écouté tant de Français parfois exprimer avec colère leur angoisse, leur inquiétude, il y en a aujourd'hui, mais aussi leur envie, leur volonté, leurs aspirations ça faisait plaisir d'entendre ces jeunes dire qu'ils voulaient être créateurs d'entreprise, dire qu'ils voulaient être salariés, dire qu'ils avaient choisi ce métier ou d'autres qui entraînent plein de fougues dans l'entreprise la France, donc a des atouts considérables, un système éducatif qui peut être encore développé, elle a une jeunesse nombreuse ça nous distingue de tous les autres pays européens £ elle a une grande

tradition des métiers, un réseau de PME, d'artisans. Tout à l'heure, il y avait une jeune qui avait retrouvé une citation d'EINSTEIN -je la félicite pour ses recherches et nous, nous pensions que c'était sur la théorie de la relativité, ce qui pouvait avoir quelque intérêt pour un certain nombre d'études- qui disait que « l'artisanat est l'avenir du monde »!

Alors nous avons ces atouts-là et pourtant nous ne les exploitons pas assez. Trop de jeunes ne sont pas orientés vers les filières professionnelles qui leur garantiraient l'avenir. Ça veut dire que beaucoup vont vers des filières qui ne mènent nulle part et qui attendent en plus des mois et des mois avant qu'on les requalifie. Trop peu de salariés, j'en faisais le constat, sont concernés par la formation professionnelle. Et quelquefois, j'en ai rencontré, notamment des femmes, qui ont pu passer plus de quarante ans dans une entreprise sans jamais suivre un stage de formation professionnelle et connaître le même niveau actualisé de rémunération, du début jusqu'à la fin de carrière, toujours au SMIC !

Trop de chômeurs n'ont une formation que pour les accompagner pendant un temps, ce qu'ils appellent eux-mêmes les stages « parking ». Donc nous ne pouvons plus accepter ces paradoxes : autant d'atouts, autant de forces, autant de vitalité, autant d'opportunités et finalement trop peu de résultats. C'est pourquoi le système de formation doit être modernisé parce que c'est un atout, c'est une arme majeure dans la lutte contre le chômage.

Alors on me dira : est-ce qu'il faut dépenser davantage ? Non. On peut même faire mieux en dépensant peut-être moins, à condition que nous nous mobilisions tous, que nous fassions preuve d'intelligence et aussi de responsabilité, que nous ne cherchions pas selon les organismes que nous gérons, les compétences que nous pouvons détenir par nos fonctions, à capter, à diriger. Non, il faut accepter que nous puissions être tous utiles et que nous puissions rationaliser parce que ce qui compte, ce n'est pas de savoir qui va décider, c'est qui va pouvoir bénéficier d'une bonne formation.

Voilà pourquoi la bataille pour l'emploi, la lutte contre le chômage peuvent être gagnées.

Ce sera, je l'ai dit, difficile, la croissance, elle ne se décrète pas, il y aura une politique économique à mener avec nos pays européens parce que l'austérité ne peut pas être la seule destinée de l'Europe. Il y aura sûrement encore des efforts à faire sur la maîtrise de nos comptes publics parce que le déficit ne peut pas être toléré, parce que l'endettement vient à un moment à être un frein à l'activité économique et à la croissance.

Donc nous devons faire de la croissance, bien gérer nos finances publiques et en même temps mobiliser tous nos instruments et avec une bonne formation professionnelle. Et à ces conditions-là, oui je pense que nous réussirons.

Nous réussirons, non pas pour nous-mêmes, nous réussirons pour la France parce que quand on sait que notre pays a autant de chances, d'atouts, de conditions pour réussir, notre devoir, c'est de lui permettre d'avoir de l'espoir.

Merci.